

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20.MOT.128

Déposé le : 11.07.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre de la motion

Contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

## Texte déposé

Vu l'art. 10. al. 2 de la Constitution du Canton de Vaud,

Le Grand Conseil adopte le texte de loi suivant :

Nul ne doit subir de discrimination du fait de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

L'art 10, al.2 de la Constitution vaudoise proclame clairement l'interdiction de discrimination, notamment du fait de l'origine, du sexe, de l'âge etc. d'une personne. Le « notamment » n'exclut donc pas d'autres motifs de discrimination que ceux énoncés dans cette disposition. Il va de soi que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est incluse dans cette énumération, mais il est préférable de le rappeler.

Le problème se pose au sujet de la discrimination fondée sur un motif relatif à l'identité de genre ou Transphobie. Cette notion ne faisait pas partie de la votation du 9 février sur l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, ce qui a été vivement critiqué par de nombreuses associations et organismes indépendants. Les recommandations internationales vont elles aussi en ce sens. En effet le rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance de 2014, stipulait que la Suisse ne prend pas encore les problèmes liés à l'identité de genre suffisamment au sérieux. L'organisation nationale Transgender Network Switzerland (TGNS), stipule pourtant que les discriminations qui touchent à la personnalité sont vastes. Preuve en est, la Commission des affaires juridiques du National souligne elle-même dans ses rapports que les personnes et groupes transidentitaires ou intersexuées sont souvent confrontées aux mêmes actes haineux ou discriminatoires que les personnes homosexuelles et bisexuelles. Ceci est appuyé par le rapport de l'association Pink Cross de mai 2018, qui montre une surreprésentation des victimes transgenre dans les cas de violences recensées en 2016-2017. Il est à noter que dans plusieurs législations étrangères qui prévoient une infraction pénale pour discrimination en raison de l'orientation sexuelle, tels qu'en Autriche, France, Danemark ou Pays-Bas, la discrimination en raison de l'identité de genre ou du sexe y est associée et clairement punie. Il est donc temps d'agir !

Le peuple vaudois a clairement prouvé qu'il était hautement attaché à la défense des minorités et à la lutte contre les discriminations, puisqu'il a été le Canton avec le plus haut fort taux d'acceptation ce 9 février 2020 en acceptant à plus de 80% l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Fort de ce constat, nous souhaitons également protéger les personnes transgenres en invitant le Conseil d'Etat à élaborer un projet de loi interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en y détaillant les moyens de contrôles et les sanctions possibles. Ces personnes ont en effet droit à la protection comme les autres, il est anormal qu'elle soit absente de notre législation. Je vous remercie donc de soutenir cette motion visant la protection d'une minorité.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire


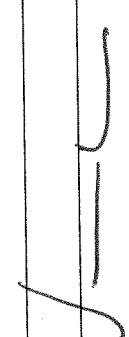
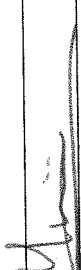





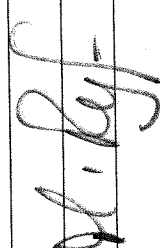
Nom et prénom de l'auteur : Céline Misiego

Signature : 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Joly Rebecca	Paccaud Yves 	Schwab Claude
Keller Vincent 	Pahud Yvan	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Pedroli Sébastien	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Sonnay Eric
Lohri Didier	Petermann Olivier	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan 	Podio Sylvie	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel 
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine 	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice 	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weidmann Yenny Chantal
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Ryf Monique 	Zwahlen Pierre

## Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Eggenberger Julien
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Fonjallaz Pierre
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Nicolas	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genoud Alice
Bovay Alain	Cuérel Julien	Genton Jean-Marc
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Germain Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glauser Nicolas
Cala Sébastien	Develey Daniel	Glayre Yann
Cardinaux François	Dubois Carole	Gross Florence
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Dupontet Aline	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Durussel José	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Echenard Cédric	Jaques Vincent

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)